

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: 21

Erratum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Conseil fédéral a nommé contrôleurs à la fabrique d'armes du Wylerfeld : M. Werdmüller, de Zurich ; Veillon, Louis, d'Aigle ; Thury, d'Étoy ; Dombirer, de Thal ; Bussard, de Fribourg ; Ochsenbein, de Steffisbourg ; Cosson, de Genève.

A la fin de septembre, la Confédération avait reconnu et reçu le nombre d'armes suivant :

De la Société industrielle de Neuhausen	50,000	fusils.
De Cordier et C ^e , à Bellefontaine	4,000	»
De Steiger, à Thouné	12,300	»
De la Société des armuriers de la Suisse-Orientale	7,200	»
De Sauerbrey, à Bâle	7,000	»
De l'arsenal de Zurich	1,400	»
De l'atelier de montage, à Berne	400	»
De la Société des armuriers, à Aarau	9,700	»
	<hr/>	
	Total	92,500 fusils.

Il reste à fabriquer 17,000 fusils.

La commission fédérale pour l'amélioration de la race chevaline s'est réunie le 4 septembre à Berne. En l'absence d'inscription pour l'acquisition d'étalons reproducteurs et de juments poulinières, la commission a décidé de demander au Département de l'intérieur d'affecter les 20,000 francs qui sont portés au budget dans ce but, à l'acquisition de poulains des deux sexes qui seraient élevés sur l'Allmend de Thouné en utilisant les bâtiments déjà existants, puis revendus aux particuliers à la condition qu'ils ne pourraient pas sortir de la Suisse et seraient employés à la reproduction.

Les journaux américains racontent une nouvelle manière de faire la guerre. La compagnie du chemin de fer du Nebraska a publié à grand bruit une annonce promettant droit de circulation gratuite à tous les Indiens qui sauteraient du train lorsque celui-ci marche à toute vapeur ; l'amour propre pousse ces natures naïves à tenter en grand nombre l'aventure ; le résultat est facile à prévoir ; c'est que les tribus indiennes, déjà décimées par les raffles et l'abus de l'eau de feu, auront bientôt complètement disparu.

Errata

au supplément du n^o 20 de la *Revue militaire*. (Note sur la puissance de pénétration de l'artillerie suisse) :

Page 505, ligne 23, au lieu de : canon ; lisez : canons.

» 506, formule (1), au lieu de : D ; lisez D².

» » dernière ligne, au lieu de : $\frac{1}{2} \frac{P}{9} v^2$; lisez : $\frac{1}{2} \frac{P}{g} v^2$.

» 509, formule (3), au lieu de : 4,53419. P ; lisez : 4,53419. V².

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral ; CURCHOD, capitaine d'artillerie. — Pour les abonnements à l'étranger, s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.